

La Garantie VISALE étendue au bail mobilité et aux dégradations locatives

La difficulté de se loger pour les travailleurs (CDI, CDD, apprentis,...etc.), particulièrement dans les bassins d'emploi les plus tendus, pèse sur le dynamisme économique du pays et notamment sur la mobilité des travailleurs, qui n'ont parfois d'autres choix que de renoncer à un emploi, faute de trouver un logement. Alors que le parc social n'est plus en capacité de répondre à une demande en hausse constante, les travailleurs les plus précaires, issus de la classe moyenne, ne peuvent pas toujours, se tourner vers le parc privé, qui exige toujours plus de garanties. (Parfois au-delà de la Loi).

Le logement est et sera une des portes d'entrée vers l'emploi !

La CFDT a toujours considéré que le logement était, est, la porte d'entrée vers l'emploi, et que **construire un parcours résidentiel sécurisé permet de jouer le rôle d'amortisseur des aléas** tant personnels (mariage, famille recomposée, séparation,...etc.) que professionnels (mobilité, chômage, par exemple).

Le logement n'était plus une priorité pour les employeurs. Mais l'équation se modifie au vu des difficultés de recrutement de milliers d'entreprises, qui voient leurs offres d'emploi rester sans réponses. Ce changement de paradigme s'est imposé à certaines grandes entreprises qui proposent l'association emploi-logement.

VISALE, c'est quoi?

Créé il y a 3 ans, VISALE est le service de caution accordé par Action Logement au locataire pour prendre en charge le paiement du loyer et des charges locatives de sa résidence principale, dans le parc privé, en cas de défaut de paiement. C'est un droit ouvert, c'est-à-dire accessible même si l'entreprise ne cotise pas à la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction). Ex. 1% Logement.

Sa souscription est sans frais tant pour le locataire que le bailleur.

Cette garantie n'a cessé d'évoluer depuis 3 ans !

C'est la seconde modification significative de Visale, après celle mise en œuvre en juin 2018, avec en particulier **une révision à la hausse des plafonds de loyers et la couverture de nouveaux publics comme l'ensemble des étudiants et les salariés de plus 30 ans en mobilité professionnelle.**

➤ **La première nouveauté** annoncée ce mois-ci par Action logement était attendue.

Elle consiste à étendre la garantie de [Visale](#) au [bail mobilité](#), instauré par la loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018.

[Le bail mobilité](#) est en effet un contrat de location spécifique de courte durée (maximum de dix mois) d'un logement meublé, afin de favoriser la mobilité étudiante ou professionnelle.

➤ **La seconde nouveauté** vise les bailleurs. Elle instaure une couverture supplémentaire avec la prise en charge d'éventuelles dégradations locatives. Cette garantie est sans frais pour le bailleur, dans la limite de deux mois de loyers et charges pour un logement du parc privé.

Action logement, qui assure la gestion de Visale, indique que ce dispositif a aujourd'hui acquis la confiance de très nombreux partenaires bailleurs et a déjà contribué à loger plus de 100.000 ménages".



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

VISALE fait donc partie des solutions qui peuvent faciliter l'accès à l'emploi et au logement dans le secteur privé.

VISALE est une des réponses aux difficultés que peuvent rencontrer les travailleurs à l'accès ou au maintien en emploi. Et ce VISA-LE pour l'emploi est estampillé CFDT.



La CFDT au cœur de votre quotidien S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

f3c.cfdt.fr



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone (personnel) : _____

Portable : _____

Email (personnel) : _____

Entreprise : _____

Établissement : _____

Code APE/NAF : _____

Activité ou convention collective : _____

Adresse : _____

Téléphone (professionnel) : _____

Fax (professionnel) : _____

Email (personnel) : _____

Privé
 Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Public
 Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre

Métier : _____